

Questions orales

• (1450)

Nous pourrions demander au groupe de travail qui examine cette question en détail d'étudier aussi la question des bureaux d'examen de l'endettement agricole pour voir s'ils pourraient jouer un rôle permanent à l'avenir.

Compte tenu du succès remporté par ces bureaux et de l'examen exhaustif qui se déroule actuellement, je peux seulement dire que nous prendrons une décision dans les meilleurs intérêts des agriculteurs. J'espère qu'elle satisfera le député.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre des Finances déclarait ce qui suit à la Chambre le 29 janvier: «Environ la moitié des 18 milliards de dollars de recettes provenant de la taxe fédérale de vente provient de la taxation des intrants d'entreprises.»

La question que je pose au ministre des Finances est très simple. Elle appelle une réponse par oui ou par non, sans plus. Veut-il admettre que l'abandon de la taxe sur les ventes des fabricants pour passer à la taxe sur les produits et services constitue la plus importante réduction de la charge fiscale des entreprises jamais survenue dans l'histoire du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que mon collègue joue sur les mots, car il sait que toute taxe à la consommation est réglée par le dernier consommateur.

Nous essayons de faire en sorte que le montant de cette taxe soit le même pour tous les produits, au lieu que certains produits soient taxés au taux effectif de 1 ou 2 p. 100 alors que d'autres sont taxés à un taux effectif pouvant atteindre 13,5 p. 100. Voilà la raison exacte pour laquelle nous nous orientons vers une taxe sur les produits et services.

Le député cherche à se montrer un tout petit peu trop malin avec la question qu'il vient de poser.

Des voix: Oh, oh!

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, n'est-ce pas plutôt la réponse qui est un peu trop maligne?

Il faudrait que le ministre sache ce qu'il veut. Ou bien la réduction de la taxe sur les intrants d'entreprises va augmenter les capitaux investissables, dont il affirme que c'est un des avantages de la taxe, ou bien elle va être répercutée sur le consommateur. C'est l'un ou l'autre.

[Français]

Alors, je vais répéter ma question, et elle est simple: Est-ce que le remplacement de la taxe des manufacturiers par la TPS représente oui ou non la plus grande réduction de taxe sur les sociétés dans l'histoire du Canada? Oui ou non?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il semble bien que c'est la même question. La réponse est toujours la même.

Les taxes à la consommation, c'est en définitive le consommateur qui les paye. Les entreprises jouent le rôle de percepteurs dans la chaîne. Elles répercutent ces taxes dans le prix demandé au consommateur. C'est ce qui fait qu'en fin de compte c'est le consommateur qui paye.

Voilà justement le problème avec la taxe actuelle, parce que suivant le procédé de distribution et suivant le taux d'imposition des produits de base, le taux de la taxe peut être de 2, de 5, de 7 ou de 13,5 p. 100. Dans certains cas j'ai entendu parler de taux pouvant atteindre 19 p. 100.

Ce projet de réforme par la TPS a pour but de faire en sorte que tous les produits imposables soient taxés au même taux de 7 p. 100.

* * *

LA JUSTICE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Nous savons tous qu'un juge de notre pays a dit d'une fillette de trois ans qu'elle était sexuellement précoce. Nous savons tous qu'un autre juge a dit que les agressions sexuelles contre les femmes autochtones n'étaient pas si graves. Nous savons tous qu'un troisième juge a dit que les règles sont faites, comme les femmes, pour être violées.

Nous savons tous aussi que, la semaine dernière, à Osgoode Hall, madame le juge Wilson a demandé que tous les juges reçoivent un cours de sensibilisation au problème du sexisme.

Le ministre de la Justice peut-il assurer à la Chambre aujourd'hui que des programmes de ce genre seront mis sur pied immédiatement? Verra-t-il personnellement à ce que cette petite mesure qui nous mettra sur la voie de la véritable équité soit prise sans tarder?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ma collègue saura que, au cours de notre premier mandat, nous avons créé le Centre canadien de la magistrature, qui est chargé de donner des cours et de la formation aux juges.